

Niederhaslach

Au fil de l'eau



N°12 - juin 2026

Niederhaslach
Au fil de l'eau



CONSEIL MUNICIPAL P.3

ÉDITORIALP.03
LES ATTRIBUTIONS DES ADJOINTSP.04
LES COMMISSIONSP.05
LES DÉLIBÉRATIONSP.06



P.9 VIE LOCALE

RENCONTRE AVEC LES AÎNÉS DE HASLACH P.09
COMMÉMORATION DE L'ARMISTICE DU 8 MAIP.09
RETOUR SUR LE RECENSEMENT P.10
LE PARCOURS "JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ" P.10
REMERCIEMENTS AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX SORTANTSP.11
TRAVAUX : LE PARC DE JEUX FAIT PEAU NEUVE !P.12
TRAVAUX : RECONSTRUCTION ET RÉNOVATION DES PONTS P.13

JEUNESSE P.14

DES NOUVELLES DU CONSEIL MUNICIPAL JUNIORP.14
BIEN GRANDIR À NIEDERHASLACH : DES SERVICES POUR
ACCOMPAGNER LES FAMILLESP.15



P.16 ENVIRONNEMENT & CADRE DE VIE

LA GESTION DIFFÉRENCIÉE DES ESPACES VERTS.....P.16
LES SENTINELLES DE NIEDERHASLACH CONTRE LE FRELON ASIATIQUEP.17
POUR UN ÉTÉ SEREIN ET RESPECTUEUXP.17
STOP AU MOUSTIQUE TIGRE : ADOPTONS LES BONS GESTES !P.18

P.21 VIE ASSOCIATIVE

L'HARMONIE DE NIEDERHASLACHP.21
PRENDRE SOIN DE SES ANIMAUX DE COMPAGNIEP.22
UN BEAU SUCCÈS POUR LE LOTOP.23
FESTIVAL DE PRINTEMPS DE LA CIMG NIEDERHASLACHP.23



P.19 PATRIMOINE & CULTURE

GROS PLAN : OUVRIR SA PORTE SUR LE MONDEP.19
LES 35 ANS DU CLUB BONNE AMBIANCEP.20



P.24 INFORMATIONS PRATIQUES

AGENDA - EVÉNEMENTSP.24
ACTUALITÉS ASSOCIATIVESP.25
ÉTAT CIVIL P.26
INFOS PRATIQUESP.28





Chères concitoyennes, chers concitoyens,

À l'aube de ce nouveau mandat, je tiens à vous remercier sincèrement pour la confiance que vous avez accordée à mes collègues du conseil municipal et à moi-même. Comme nous nous y étions engagés durant la campagne, nous mettrons tout en œuvre pour faire évoluer notre beau village de Niederhaslach et y préserver une qualité de vie à la hauteur de vos attentes.

Notre premier chantier concerne la réfection de trois ponts sur la Hasel. Les travaux ont débuté à la mi-mai et devraient se poursuivre jusqu'à la fin du mois de septembre. Un article plus détaillé sur ce sujet figure dans le présent bulletin.

Depuis plusieurs années, nous cherchons une solution pour l'avenir de la Pomme d'Or. Pendant plus de quatre ans, nous avons travaillé avec une agence immobilière qui, malheureusement, n'a pas obtenu les résultats espérés. En janvier dernier, nous avons confié ce dossier à l'agence Evidence de Dorlisheim, avec l'espoir d'aboutir.

Il y a une vingtaine d'années, un nouvel insecte s'est progressivement installé en France : le frelon asiatique. L'Alsace n'est malheureusement plus épargnée. En lien avec le Centre Apicole de Molsheim (CAM), une campagne de piégeage des reines a été mise en place à Niederhaslach. Vous trouverez dans ce bulletin un article vous apportant davantage d'informations à ce sujet.

À la fin de l'été, le SELECT'OM vous transmettra les nouvelles consignes relatives au tri des déchets, dont la mise en œuvre est théoriquement prévue courant octobre.

Le 1^{er} mars, Madame Michèle Schnelzauer, ATSEM à l'école maternelle de Niederhaslach, a fait valoir ses droits à la retraite. Nous la remercions chaleureusement pour ses nombreuses années de service et lui souhaitons de profiter pleinement de cette nouvelle étape de vie pendant encore de longues années.

Le dimanche 31 mai, les villages de Niederhaslach et d'Oberhaslach ont subi un épisode orageux hors du commun. Les réseaux d'eau pluviale et d'assainissement ont très rapidement été saturés et l'eau de pluie a dévalé la rue Principale notamment. Vous avez été nombreux à être sinistrés, soit du fait du ruissellement, soit à cause d'infiltrations ou de coulées de boues. La Commune a immédiatement déposé une demande de reconnaissance de catastrophe naturelle auprès des services de l'Etat. J'adresse mes remerciements aux pompiers, aux agents du service technique communal et aux habitants qui sont intervenus très rapidement pour parer au plus pressé.

Je vous souhaite un très bel été ainsi que d'agréables vacances.

Votre Maire, Marielle Hellbourg

À la suite des élections municipales du 15 mars 2026, le nouveau Conseil municipal s'est réuni le 20 mars pour élire le maire et ses adjoints.

Madame Marielle HELLBOURG a été réélue maire de Niederhaslach. Elle sera accompagnée de trois adjoints, également reconduits dans leurs fonctions.

M. Christophe HEILIGENSTEIN, Premier adjoint au maire

Il veillera au bon entretien de notre patrimoine communal : bâtiments, voirie, espaces verts, signalétique et équipements publics.

Impliqué dans les enjeux environnementaux, il suivra les questions liées aux économies d'énergie, aux chemins ruraux, aux déplacements, à la gestion des risques et à la sécurité civile. Il pilotera notamment les dispositifs de prévention et les plans d'urgence communaux (canicule, plan communal de sauvegarde, lutte contre les frelons, etc.).

Enfin, il contribuera à l'embellissement de notre cadre de vie à travers l'aménagement des espaces publics et le fleurissement du village.

Mme Sandrine BENTZ, Deuxième adjointe au maire

Référente en matière d'urbanisme, elle assurera le suivi des autorisations nécessaires aux projets de construction, d'aménagement ou de rénovation (certificats d'urbanisme, permis de construire, déclarations préalables, etc.).

Elle sera au cœur de la vie associative, sportive, culturelle et sociale de la commune. L'organisation des cérémonies officielles, le soutien aux associations, la coordination des événements et l'accompagnement des aînés feront partie de ses missions.

Elle supervisera également les décorations saisonnières et les temps forts qui rythment l'année : Pâques, Octobre Rose, Fête nationale, Tour de France, Noël et bien d'autres rendez-vous.

Côté communication, elle assurera la gestion du site Internet communal, de l'application Intramuros, des réseaux sociaux, du panneau lumineux et du bulletin municipal, tout en valorisant l'histoire et le patrimoine de Niederhaslach.

Enfin, elle maintiendra le lien entre l'école et la municipalité en participant aux conseils d'école et en suivant les activités périscolaires.

M. Laurent FARON, Troisième adjoint au maire

Pour une bonne gestion financière de la commune, il participera à la préparation des budgets et à leur suivi au cours de l'année.

Soucieux de la préservation de notre environnement, il veillera à la gestion du patrimoine forestier communal ainsi qu'au bon fonctionnement de la déchèterie verte.

Il sera chargé des questions sanitaires et de salubrité publique : suivi des logements insalubres, propreté urbaine, gestion des déchets, recyclage et participation aux actions de prévention face aux risques sanitaires et environnementaux.

Aux côtés du maire, les adjoints exercent leurs délégations dans leurs domaines respectifs et disposent de la capacité de signer les documents relevant de leurs compétences.

Cette équipe renouvelée remercie les habitants pour leur confiance et poursuit son engagement avec une même ambition : faire de Niederhaslach un village dynamique, accueillant et agréable à vivre pour tous.

Lors du conseil municipal du 24 mars 2026, il a été décidé de constituer les commissions nécessaires au bon fonctionnement de la commune. Elles ont été constituées comme suit :

Commission des finances :

Mmes et MM. Christophe HEILIGENSTEIN, Sandrine BENTZ, Laurent FARON, Christian GAMBE, Fatih DURMAZER, Gaëlle STRUB

Commission des travaux, des bâtiments et du patrimoine :

MM. Christophe HEILIGENSTEIN, Laurent FARON, Henri QUEISSER, Christian GAMBE, Eric SCHWEBEL, Fatih DURMAZER, Dylan LUCAS

Commission embellissement et animation :

Mmes et M. Sandrine BENTZ, Henri QUEISSER, Nicole BRETON, Stéphanie SIEGEL, Gaëlle STRUB, Camille SCHAEFFER

Commission voirie et circulation :

Mme et MM. Christophe HEILIGENSTEIN, Sandrine BENTZ, Laurent FARON, Christian GAMBE, Eric SCHWEBEL, Fatih DURMAZER

Commission urbanisme :

Mmes et MM. Christophe HEILIGENSTEIN, Sandrine BENTZ, Christian GAMBE, Virginie SCHNABEL-BURDIN, Eric SCHWEBEL, Fatih DURMAZER, Dylan LUCAS

Commission communication et bulletin municipal :

Mmes et M. Sandrine BENTZ, Nicole BRETON, Christian GAMBE, Virginie SCHNABEL-BURDIN, Stéphanie SIEGEL, Gaëlle STRUB, Camille SCHAEFFER, Elodie SCHALLER

Commission gestion du foncier :

Mmes et MM. Christophe HEILIGENSTEIN, Laurent FARON, Virginie SCHNABEL-BURDIN, Stéphanie SIEGEL, M. Fatih DURMAZER, Camille SCHAEFFER, Elodie SCHALLER, Dylan LUCAS

Commission environnement et énergies :

Mmes et MM. Christophe HEILIGENSTEIN, Sandrine BENTZ, Laurent FARON, Henri QUEISSER, Nicole BRETON, Virginie SCHNABEL-BURDIN, Stéphanie SIEGEL, Camille SCHAEFFER, Dylan LUCAS

Madame la Maire préside de droit toutes les commissions.

Les attributions de chaque commission :

Commission des finances

Prépare les budgets de la commune, réfléchit aux taux d'imposition, étudie les grands dossiers d'investissement et veille à la bonne gestion des finances communales.

Commission des travaux, des bâtiments et du patrimoine

Réfléchit aux travaux à réaliser sur les bâtiments communaux, les équipements publics et le patrimoine de la commune. Elle participe au suivi des projets d'investissement et d'entretien.

Commission embellissement et animation

Travaille à l'amélioration du cadre de vie, à la mise en valeur du village et au soutien des animations locales.

Commission voirie et circulation

Étudie les questions liées à la circulation, à la sécurité routière, au stationnement ainsi qu'à l'aménagement de la voirie communale.

Commission urbanisme

Examine les projets d'aménagement du territoire communal et les questions liées aux règles d'urbanisme.

Commission communication et bulletin municipal

Assure l'information des habitants à travers le bulletin municipal, le site Internet et les différents supports de communication de la commune.

Commission gestion du foncier

Suit les dossiers relatifs aux propriétés communales ainsi qu'à la gestion du patrimoine foncier de la commune.

Commission environnement et énergies

Travaille sur les questions liées à l'environnement, aux économies d'énergie et à la transition énergétique.

Résumé des délibérations prises par le conseil municipal. Le compte rendu intégral des délibérations est consultable sur le site internet de la commune : www.niederhaslach.fr, dans l'onglet "Le conseil municipal".

SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2025

Le Conseil commence par l'approbation du procès-verbal de la séance du 13 octobre 2025.

Le Conseil valide ensuite les avant-projets de réhabilitation de trois ponts.

Le coût de ces travaux est estimé comme suit par le bureau d'études Emch + Berger :

- Pont de la rue du Coin : 149 100 € HT
- Pont de la salle des fêtes : 190 000 € HT
- Pont amont de la rue de la Rivière : 120 000 € HT

La Commune sollicite des aides à hauteur de 60 % au titre du Programme national des ponts et de 20 % au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux.

Madame la Maire est ensuite autorisée à signer un mandat exclusif de 12 mois avec le cabinet immobilier Evidence de Dorlisheim pour la vente de l'immeuble sis 36 rue Principale à Niederhaslach, aussi appelé la Pomme d'Or.

Concernant le budget de la forêt, le Conseil approuve le plan des actions 2026 prévues par l'ONF pour un montant prévisionnel de 19 140 € HT. Le programme des travaux d'exploitation s'élève à 50 269 € et l'état de prévision des coupes indique une recette prévisionnelle nette de 86 900 € HT pour un cubage prévisionnel de 1 222 m³.

Le Conseil décide d'adhérer à la convention de participation mutualisée, d'une durée de six ans à compter du 1^{er} janvier 2026, conclue entre le Centre de gestion du Bas-Rhin et MUTEST pour le risque "santé" et couvrant les frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident. La Commune accorde une participation financière aux agents qui adhéreront à ce contrat.

Lors de cette séance, le Conseil décide de créer un emploi d'adjoint technique territorial de 1^{re} classe à compter du 17 décembre 2025.

Un don de l'association des Amis de Saint Florent est accepté.

Le Conseil examine ensuite le courrier par lequel M. et Mme Patrick DORSCH demandent à la Commune de leur céder gratuitement une bande de terrain de quatre mètres de large sur la parcelle 311, afin de leur permettre d'y enfouir un nouveau tuyau d'assainissement.

M. et Mme DORSCH prendraient en charge les travaux d'assainissement ainsi que les frais de notaire et de géomètre. Le couple signale par ailleurs des lézardes dans son mur de clôture, qui proviendraient de l'aménagement de la rue des Cerisiers en 2015.

Après avoir entendu les explications et les informations complémentaires données par Madame la Maire, le Conseil formule les propositions suivantes à M. et Mme DORSCH :

- Leur accorder une servitude notariée de passage de réseau sur la parcelle 311, section 06, au bénéfice de la parcelle 275, section 06, tous frais à la charge du fonds dominant ;
- Leur vendre une bande d'un mètre de large de la parcelle 311, section 06, au prix de 1 500 €, tous frais à la charge de l'acquéreur ;
- Leur vendre une bande de quatre mètres de large de la parcelle 311, section 06, au prix de 6 000 €, tous frais à la charge de l'acquéreur.

Le budget primitif est modifié en section d'investissement pour un total de 81 400 €.

Le Conseil décide ensuite de prévoir chaque année une allocation de 40 € par élève pour les fournitures scolaires imputées à l'article 6067. Le Conseil fixe également le montant des subventions (article 65748) comme suit :

- 10 € par élève, pour les sorties avec nuité, dans la limite de quatre nuités par élève par année civile,
- 5 € par élève pour les sorties sans nuité, dans la limite de cinq jours par élève par année civile.

Pour finir, le Conseil prend acte des décisions prises par le Maire en vertu des délégations qui lui ont été consenties, en application de l'article L. 2122-22 du CGCT, pour la période du 13 octobre 2025 à ce jour.

SÉANCE DU 12 JANVIER 2026

Après avoir approuvé le procès-verbal de la séance précédente, le Conseil accepte la cession du bail de chasse détenu par M. François WOLFF à l'association de chasse du Stifswald pour la période du 2 février 2026 au 1^{er} février 2033. Madame la Maire est autorisée à signer de nouvelles conventions d'agrainage ainsi qu'une convention précaire et révocable pour la location du chalet de chasse en parcelle 4 de la forêt communale de Niederhaslach.

Le Conseil a décidé d'ouvrir un compte à terme auprès du Trésor Public pour un montant de 100 000 € pendant 4 mois à l'échéance du placement en cours. Ces fonds proviennent de la vente de la maison forestière.

Le Conseil décide de ne pas financer le portage des repas aux habitants de Niederhaslach par l'ABRAPA.

Les décisions prises par Madame la Maire par délégation sont présentées au Conseil qui en prend acte.

SÉANCE DU 23 FÉVRIER 2026

Le procès-verbal de la séance du 12 janvier 2026 est adopté.

Le compte financier unique (CFU) du budget de la forêt est présenté. Avec un montant de dépenses de 120 783,10 € et de 92 205,44 € de recettes. L'exercice présente un solde déficitaire de 28 577,66 €. Après cumul avec le résultat antérieur reporté de 71 299,49 €, l'excédent final est de 42 721,83 €. Le Conseil décide d'affecter ce montant au compte 002 "Résultat de fonctionnement reporté" au budget 2026.

Le budget primitif 2026 de la forêt est approuvé pour un montant de dépenses et de recettes de fonctionnement de 118 000 €.

Le CFU du budget principal présente les soldes suivants :

Fonctionnement : solde des réalisations de l'exercice 177 639,44 €

Résultat antérieur reporté 100 000 €

Résultat de clôture (excédent) 277 639,44 €

Investissement : solde des réalisations de l'exercice - 233 450,81 €

Résultat antérieur reporté 260 473,90 €

Solde de clôture (excédent) 27 023,09 €

Le Conseil décide de reporter l'excédent de fonctionnement de 277 639,44 € comme suit :

- Affectation en réserves (c/1068) : 150 639,44 €
- Affectation au "résultat de fonctionnement reporté" (c/002) : 127 000 €

Le budget primitif 2026 est approuvé pour un montant de 1 296 000 € en fonctionnement et de 397 412,53 € en investissement.

Dans le cadre de la fongibilité, Madame la Maire est autorisée à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, pour les deux budgets communaux.

En matière d'affaires de personnel, pour permettre l'avancement de grade de deux agents, le Conseil décide de créer un emploi au grade d'attaché principal au 1^{er} avril 2026 et un emploi au grade de technicien territorial au 1^{er} janvier 2027.

En matière d'affaires de personnel, pour permettre l'avancement de grade de deux agents, le Conseil décide de créer un emploi au grade d'attaché principal au 1^{er} avril 2026 et un emploi au grade de technicien territorial au 1^{er} janvier 2027.

Le nom de Johannes BURCKARD est donné à l'espace situé devant le croque-livres de la Place de l'Eglise.

Madame la Maire présente les décisions qu'elle a prises depuis le 12 janvier 2026 dans le cadre des délégations que le Conseil lui a consenties.

SÉANCE DU 20 MARS 2026

Au cours de cette séance, le conseil municipal issu du scrutin du 15 mars 2026 est installé. Les nouveaux conseillers sont : Mmes et MM. Marielle HELLBOURG, Christophe HEILIGENSTEIN, Sandrine BENTZ, Laurent FARON, Camille SCHAEFFER, Henri QUEISSER, Stéphanie SIEGEL, Eric SCHWEBEL, Virginie SCHNABEL-BURDIN, Fatih DURMAZER, Nicole BRETON, Christian GAMBE, Elodie SCHALLER, Dylan LUCAS, Gaëlle STRUB.

Madame Marielle HELLBOURG est élue maire de Niederhaslach et installée dans ses fonctions. Le Conseil décide ensuite de créer trois postes d'adjoints au maire et élit aux fonctions d'adjoints M. Christophe HEILIGENSTEIN, Mme Sandrine BENTZ et M. Laurent FARON.

Pour clôturer la séance, la charte de l'élu local est lue par Madame la Maire et distribuée aux conseillers.

SÉANCE DU 24 MARS 2026

Après approbation des procès-verbaux des séances du 23 février 2026 et du 20 mars 2026, le Conseil confie à Madame la Maire les délégations suivantes pour la durée du mandat :

- Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;
- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- Décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire ;
- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le Conseil municipal de 1.000 € par sinistre ;
- Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Conseil municipal de 200.000 € par année civile ;
- Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
- Admettre en non-valeur les titres de recettes, ou certaines catégories d'entre eux, présentés par le comptable public, chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable d'un montant inférieur à 100 €.

Le Conseil fixe ensuite le montant des indemnités des adjoints ayant reçu délégation à 21,38 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Les commissions municipales sont créées ainsi que la Commission communale de la Chasse et la Commission d'appel d'offres.

Par la suite, le Conseil désigne ses délégués au Syndicat mixte des gardes-champêtres intercommunaux.

En cas d'absence d'un agent fonctionnaire ou contractuel, Madame la Maire est autorisée à recruter des agents contractuels.

L'association "Le café de la Hasel" est autorisée à fixer son siège à l'école maternelle, 7 place de l'Église, et à occuper les locaux mis à disposition dans le respect des conditions édictées par Madame la Directrice d'école.

Le conseil prend acte des décisions prises par délégation par Madame la Maire.

SÉANCE DU 13 AVRIL 2026

Le Conseil approuve le procès-verbal de la séance du 24 mars 2026 dans les formes et contenus présentés.

Les taux d'imposition des taxes directes locales sont fixés pour 2026 aux mêmes niveaux qu'en 2025, à savoir :

- Taxe foncière bâti (TFPB) : 27,80 %
- Taxe foncière non bâti (TFPNB) : 75,81 %
- Taxe d'habitation (TH) : 19,80 %
- CFE : 20,33 %.

Au vu du résultat de l'appel d'offres organisé, le Conseil décide de faire réaliser les travaux de réhabilitation des ponts suivants :

- Lot 1 : Pont amont rue de la Rivière, pour un montant HT de 112.436 €,
- Lot 2 : Pont de la rue du Coin, pour un montant HT de 164.847,50 €,
- Lot 3 : Pont de la Salle des Fêtes, pour un montant HT de 173.433 €.

Pour financer ces travaux, le conseil municipal donne délégation à Madame la Maire pour réaliser un emprunt d'un montant maximal de 300.000 €.

Le budget primitif est modifié pour inscrire ces travaux en dépenses d'investissement.

Madame la Maire présente au Conseil un projet de signature d'une convention transactionnelle mais ce point est reporté à une séance ultérieure.

Le Conseil autorise Madame la Maire à signer une convention avec la Fondation du Patrimoine pour le financement à hauteur de 10.000 € du diagnostic sanitaire de la Collégiale en cours.

Madame la Maire est également autorisée à déposer un permis pour la construction d'un auvent au Jardin du Cloître.

Des délégués de la Commune sont désignés pour le Syndicat mixte de Haslach, le Syndicat de la forêt des Sept Communes, le Syndicat mixte du collège de Mutzig et le Groupement d'action sociale du Bas-Rhin. Des membres sont également proposés pour la commission communale des impôts directs (CCID).

Le Conseil prend acte de la nomination de M. Henri QUEISSER en qualité de membre de la commission de contrôle de la liste électorale.

Seniorenachmittag à Haslach - Rencontre avec les aînés de Haslach

Tous les deux ans, les aînés de Niederhaslach et de Haslach se retrouvent à l'occasion d'un moment de convivialité et d'échange.

Cette année, c'est à Haslach que nous avons rendez-vous, le 12 avril dernier.

Après le trajet en bus, nous avons été chaleureusement accueillis par M. Jürgen Müssler, Ortsvorsteher de Haslach, mon homologue allemand.

Un Kaffee-Kuchen, accompagné de nombreuses spécialités locales, a été particulièrement apprécié. Pour animer l'après-midi, les jeunes élèves musiciens nous ont offert un intermède musical fort agréable, mettant en valeur tout leur talent.



Concert à la salle des fêtes de Haslach

La projection de photographies retraçant les débuts du jumelage jusqu'à aujourd'hui a ravivé de nombreux souvenirs, notamment chez les participants les plus anciens. Avant de reprendre le chemin du retour, une collation nous a été offerte.

Cette belle rencontre s'est ainsi achevée dans la convivialité, avec la promesse de se retrouver prochainement à Niederhaslach.

Marielle Hellbourg

Commémoration de l'armistice du 8 mai

La cérémonie commémorative de l'armistice s'est tenue cette année à Niederhaslach, sur la place de l'Église devant le monument aux morts, l'après-midi du 7 mai, avec les communes d'Oberhaslach et d'Urmatt.

Étaient présents : M. Frédéric Bierry, Président de la Collectivité Européenne d'Alsace, M. Bruno Reeb, maire d'Urmatt, M. Jean Biehler, maire d'Oberhaslach, Mme Marielle Hellbourg, maire de Niederhaslach, M. Marcel Guedet, président du Souvenir Français, accompagné d'une délégation, le capitaine Benjamin T., accompagné d'une délégation, les sapeurs-pompiers, M. le Maire honoraire Prosper Moritz, Mmes et MM. les adjoints et conseillers des trois communes, Mmes et MM. les présidents et membres des associations, les conscrits, ainsi que de nombreux habitants des trois villages.

Les élus se sont relayés pour prendre la parole et lire le message de Mme Catherine VAUTRIN, ministre des Armées et des Anciens combattants, et de Mme Alice RUFO, ministre déléguée auprès de la ministre des Armées et des Anciens combattants. Ce discours rappelait l'importance du devoir de mémoire et l'esprit des résistants, tout en évoquant un contexte international marqué par plusieurs conflits.

La participation de la chorale et de l'Harmonie, ainsi que le chant de La Marseillaise interprété *a cappella* par les élèves du village, ont apporté à cette cérémonie une dimension particulièrement émouvante.

Un grand merci à toutes celles et à tous ceux qui ont participé à ce beau moment de mémoire et de recueillement.

Virginie Burdin



A gauche, les personnalités ; ci-dessus, les sapeurs-pompiers ; à droite les élèves de l'école de Niederhaslach et l'Harmonie



Retour sur le recensement



Le recensement s'est déroulé dans notre commune du 15 janvier au 14 février 2026, et s'est achevé avec succès !

Chers habitants, merci d'avoir pris le temps d'y répondre. Ce geste simple mais essentiel aide concrètement à mieux com-

prendre notre commune et à préparer les projets de demain. Comme quoi, quelques minutes derrière un formulaire peuvent vraiment faire la différence.

Un immense merci aux agents recenseurs, Pierre, Véronique et Elodie, qui ont parcouru les rues tôt le matin, tard le soir, qui ont frappé aux portes et bravé la météo en gardant leur bonne humeur. Merci pour leur présence et leur disponibilité sur le terrain, toujours avec le sourire. Vous leur avez réservé un bon accueil !

Grâce à vous tous, cette opération est une belle réussite collective. C'est aussi ça, l'esprit de notre commune : une mobilisation solidaire et efficace !

Merci pour votre participation.

Elodie Schaller

Le recensement en chiffres

- taux de participation de 99,99%
- 625 logements recensés
- 1447 habitants

Le parcours "Journée défense et citoyenneté" pour nos jeunes

La journée JDC est obligatoire pour tous les jeunes durant leur **17^e année**.

Si vous êtes concernés, vous pouvez prendre contact avec la mairie pour fixer un rendez-vous ou vous rendre à l'accueil aux horaires d'ouverture.

Pensez à vous munir des pièces suivantes :

- pièce d'identité
- livret de famille.

Centre de Service National de STRASBOURG

Le CSN ne reçoit pas de public.

Accueil téléphonique : 03 90 23 37 52
du lundi au jeudi de 8 h 00 à 11 h 30
et de 13 h 15 à 16 h 00

le vendredi de 8 h 00 à 12 h 00 et de
13 h 15 à 15 h 30



MON PARCOURS JDC

JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

J'AI 16 ANS

- Je me fais recenser auprès de la mairie de mon domicile.
- Je déclare ma **double-nationalité** éventuelle.
- Je donne une adresse mail valide et postale complète.
- Je conserve mon attestation de recensement jusqu'à mes 18 ans.
- **J'attends de recevoir le mail m'invitant à créer mon compte Défense+**
- Je signale au CSNJ si je déménage.

J'AI 17 ANS

- Je suis convoqué au cours du **trimestre de mes 17 ans**.
- Je reçois ma convocation par courrier ou sur mon compte **Défense+** si je l'ai créé.
- Je fais ma JDC.
- Jusqu'à mes 25 ans, je conserve mon Certificat Individuel de Participation à la JDC (CIP) et je signale tout changement de situation au CSNJ.

JE SOUHAITE

- Changer la date de ma JDC / déclarer un changement d'adresse.
- Demander un duplicata de mon CIP ou de mon attestation de recensement.
- Demander un renseignement.



- J'ai une double nationalité **ET** j'ai reçu une lettre de convention.

Remerciements aux conseillers municipaux sortants

Vous avez pu le constater, plusieurs conseillers municipaux ont fait le choix de cesser leur activité au sein du nouveau conseil municipal ou en cours de mandat pour différentes raisons. Qu'ils aient siégé pour un ou plusieurs mandats, voire durant quelques mois, chacun d'entre eux a contribué à la vie de notre commune en mettant son expérience au service des habitants, contribuant à la réalisation de projets qui participent aujourd'hui au dynamisme et à l'attractivité de notre village. Peu importe la durée, ils ont apporté leur pierre à l'édifice par leur participation aux réflexions, aux décisions et aux actions menées par le conseil municipal.



Le conseil municipal sortant 2020-2026

Être élu local, quelle que soit la durée de son mandat, implique une disponibilité constante, une écoute attentive des habitants et un attachement profond à l'intérêt général. Cet engagement demande de consacrer une part importante de son temps personnel.

Au-delà des réalisations concrètes, c'est cet esprit de service, les échanges, les moments de travail partagés, les convictions défendues et l'attachement sincère que chacun a témoigné à notre commune que nous souhaitons aujourd'hui saluer.

Dans une démocratie locale qui repose sur l'implication de femmes et d'hommes prêts à s'investir pour leur territoire, leur contribution mérite d'être reconnue et valorisée.

Au nom de l'ensemble de la municipalité, nous leur exprimons notre gratitude pour le travail accompli et leur souhaitons une belle continuation pour la suite de leurs projets personnels et professionnels. Merci à toutes et à tous pour votre engagement au service de notre village.

Stéphanie Siegel

TRAVAUX

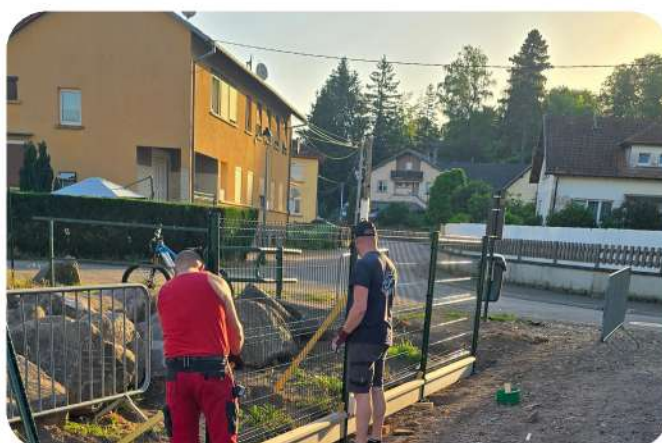
Le parc de jeux fait peau neuve !

Depuis quelque temps, une réflexion est engagée sur la réfection du parc de jeux communal. Dans ce cadre, le grillage souple qui délimitait l'espace a été entièrement démonté lors de la Journée citoyenne. Son remplacement par un grillage rigide est actuellement en cours.

Parallèlement, une étude est menée afin de réduire les surfaces stabilisées et d'augmenter les espaces engazonnés, dans le but de rendre le site plus agréable et plus verdoyant.

Le projet prévoit également l'installation de nouveaux équipements de jeux. Les structures les plus vétustes seront démontées et remplacées progressivement. En complément, la Société paysagère Strubel a proposé gracieusement un projet de plantation de végétaux qui contribuera à embellir l'ensemble du parc.

Ces différents aménagements seront réalisés sur le long terme. Les travaux étant effectués en régie par les agents



Les agents communaux installent la clôture

communaux, leur avancement dépendra des contraintes liées à l'entretien quotidien de la commune, ainsi qu'aux interventions urgentes et imprévues qui peuvent ponctuellement mobiliser les équipes.

Christophe Heiligenstein

Reconstruction et rénovation des ponts communaux

D'importants travaux sont actuellement en cours sur trois ponts de la commune.

Les ponts donnant accès à la salle des fêtes et à la rue de la Rivière font l'objet d'une rénovation complète. Les interventions consistent notamment à traiter l'ensemble des armatures métalliques apparentes encore en bon état et à remplacer celles qui sont fortement corrodées. Un béton projeté sera ensuite appliqué sur la face inférieure des tabliers afin d'assurer leur pérennité.



Pont salle des fêtes : déviation du cours d'eau pour assécher les fondations afin de réaliser les réparations



Pont salle des fêtes : mise en place d'un platelage pour la récupération des déchets et éviter la pollution de la Hasel

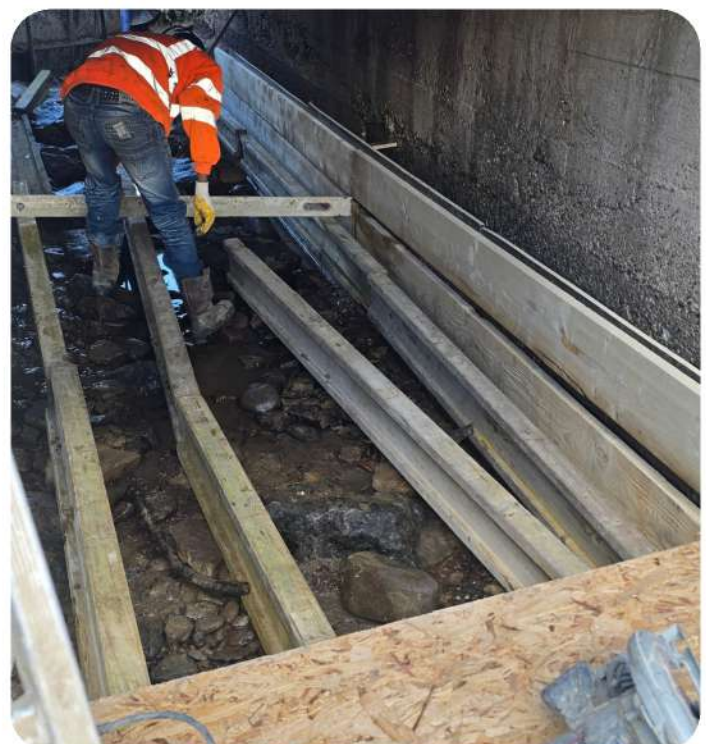


Pont salle des fêtes : vue sur la dégradation avancée du dessous du pont avec l'armature apparente

Les appuis des ouvrages (coulées et fondations) seront également renforcés et finis par du béton projeté. Une nouvelle étanchéité sera mise en place sur la partie supérieure des ponts afin de mieux les protéger des infiltrations. Enfin, les garde-corps du pont de la salle des fêtes seront rénovés, tandis que ceux du pont de la rue de la Rivière seront entièrement remplacés.



Pont rue de la Rivière : mise en place d'un barrage flottant pour la récupération des déchets



Pont rue de la Rivière : coffrage pour le renforcement du mur de soutènement au niveau de la fondation, coulé en béton

Budget

Les marchés publics des trois ponts ont été attribués pour un **montant total de 450 716,50 € HT**.

Pour financer ces travaux, l'Etat a accordé une **subvention de 60 %** dans le cadre du Programme National des Ponts instruit par le CEREMA.

Une subvention **au taux de 20 %** a été sollicitée auprès de la Collectivité Européenne d'Alsace au titre des "amendes de police".



Pont rue de la Rivière : vue explicite sur la dégradation du dessous du tablier

La situation du pont de la rue du Coin était différente. Son état de vétusté ne permettait pas d'envisager une simple rénovation. L'ouvrage va donc être démolé et fera l'objet d'une reconstruction complète.

Les travaux sur les trois ponts ont débuté pratiquement au même moment afin de respecter les conditions d'attribution des subventions ainsi que les contraintes réglementaires liées aux interventions en rivière.

La reconstruction du pont de la rue du Coin est réalisée par l'entreprise SAERT, qui était déjà intervenue il y a deux ans sur la reconstruction du pont aval de la rue de la Rivière.

Les travaux de rénovation des deux autres ouvrages sont quant à eux confiés à l'entreprise SIRCO, spécialisée dans les techniques de réparation et de projection de béton.

La fin de l'ensemble des travaux est prévue pour le début du mois de septembre.

Christophe Heiligenstein



Pont rue du Coin : mise en place d'une structure métallique et de madriers en bois pour la récupération des déchets



Pont rue du Coin : début de la démolition du pont

Des nouvelles du Conseil Municipal Junior

Le mandat de nos jeunes élus s'est achevé à la fin du mois de mai. Si la relève était attendue avec impatience, le Conseil Municipal Junior (CMJ) va devoir faire une petite pause, faute de candidatures suffisantes. L'occasion idéale pour jeter un coup d'œil dans le rétro et saluer leur formidable bilan.

L'enthousiasme était pourtant bien présent cette année : lors des présentations à l'école, 12 enfants s'étaient portés volontaires. Malheureusement, au moment de clore les inscriptions, seules deux candidatures ont été déposées. Le fonctionnement d'un conseil nécessitant un groupe de plusieurs membres pour débattre et mener des actions, nous avons dû nous résoudre à suspendre le CMJ pour cette année.

Un mandat bien rempli !

Les jeunes conseillers n'ont pas chômé et peuvent être fiers de leurs réalisations. Au cours de leur mandat, ils ont activement participé à la vie locale à travers de belles initiatives :

- La finalisation de la **balade découverte** de Niederhaslach (initiée par le conseil précédent).
- L'organisation de la **2^{ème} rencontre intergénérationnelle**, un moment de partage fort.
- Le **nettoyage du terrain de jeu** et des alentours de la salle des fêtes.
- La **participation à la journée citoyenne**, avec la mise en peinture du garde-corps de l'école maternelle.
- Une **collecte solidaire** au profit de l'association "Bouchons Bonheur".

Photos du haut et ci-dessous : rencontre intergénérationnelle



Le CMJ vu par les jeunes élus (en direct !)

Pour résumer leur expérience, les enfants évoquent avant tout une "bonne ambiance" et un cadre "convivial, comme une deuxième famille". Même s'ils avouent avec franchise que "parfois, 2 heures de réunion c'était long" (malgré le rythme d'une seule fois par mois !) et que "c'est compliqué de trouver les projets", ils retiennent surtout qu'une fois "qu'il y en a un, c'est cool" et que "c'est top de faire des projets et de s'investir dans la vie du village".

Une petite pensée affectueuse a également été partagée pour Michèle, dont ils ont regretté le départ en cours de route.

Cap sur le printemps 2027

Ce n'est évidemment qu'une pause. La municipalité donne d'ores et déjà rendez-vous aux enfants au printemps 2027 pour de nouvelles élections afin de relancer le CMJ.

Sandrine Bentz



Ci-dessous et à droite : journée citoyenne



Bien grandir à Niederhaslach : des services pour accompagner les familles

Attendre un enfant, devenir parent ou exercer auprès des tout-petits est une aventure remplie de questions... et parfois de doutes. Autour de Niederhaslach, vous n'êtes pas seuls : des professionnels sont là pour vous écouter, vous conseiller et vous accompagner avec bienveillance à chaque étape.

Le Relais Petite Enfance (RPE)

Le Relais Petite Enfance est un lieu ressource précieux pour les parents et les assistantes maternelles.



Il vous accompagne pour :

- Trouver un mode de garde adapté à vos besoins
- Comprendre les démarches administratives simplement
- Échanger avec des professionnels de la petite enfance
- Offrir aux enfants des temps d'éveil et de rencontre :
 - Ateliers Parents/Enfants du mercredi matin (zumbini, peinture végétale, sophrologie, contes musicaux,...)
 - Les Cafés Parents

=> Retrouvez les propositions sur <https://rpe.cc-molsheim-mutzig.fr/ram/soutien-a-la-parentalite.htm>

Contact RPE :

RPE " Le Petit Nid", 2 route Ecospace à Molsheim
Inscriptions pour les ateliers : rpe@cc-molsheim-mutzig.fr

i Des ressources utiles à portée de clic

Pour aller plus loin, vous pouvez également consulter :

- Le site de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour connaître vos aides
- Service-Public.fr pour vos démarches
- monenfant.fr pour trouver un mode de garde près de chez vous
- agf67.fr/enfance-periscolaire/lieu-daccueil-parents-enfants.fr



=> un lieu d'accueil enfants-parents :
Le p'tit Abri - 1 Place de l'ancienne Gare à Rosheim.

C'est un lieu de socialisation pour les enfants et un lieu d'échange et de rencontre, de parole et d'écoute pour les adultes.



La Protection Maternelle et Infantile (PMI)

La Protection Maternelle et Infantile (PMI) est un service de proximité dédié aux futurs parents et aux enfants jusqu'à six ans.

Vous pouvez y trouver :

- Des consultations gratuites pour le suivi de votre enfant
- Des conseils personnalisés (allaitement, sommeil, alimentation...)
- Des ateliers portage et autour de l'allaitement à Lutzelhouse (dates sur demande)

Contact PMI de votre secteur :

Virginie Gerber, 90 Rue Principale à Lutzelhouse
03 68 33 89 00 - virginie.gerber@alsace.eu



À vos côtés au quotidien

Que vous soyez futurs parents, jeunes mamans, papas ou professionnels de la petite enfance, ces services sont là pour vous soutenir, vous rassurer et vous guider dans cette belle aventure.

N'hésitez pas à pousser la porte ou à prendre contact : la petite enfance est l'avenir de notre village !

Gaëlle Strub

La gestion différenciée des espaces verts

Vous l'avez peut-être remarqué, cette année, certains talus et espaces verts de la commune ne ressemblent plus à un green de golf. Ce n'est pas de la négligence, mais une révolution verte !

La Commune a décidé de se lancer cette année dans la "gestion différenciée des espaces verts".

M. Olivier SPIELMANN, responsable du service technique, a suivi une formation à ce sujet.

La gestion différenciée des espaces consiste à **pratiquer un entretien adapté** des espaces verts selon leurs caractéristiques et leurs usages. Tous les espaces verts n'ont pas besoin d'être tondu de près toute l'année.



Le jardin du cloître



Rue du fossé

Ainsi, les talus de la rue du Fossé ne sont plus fauchés qu'en partie basse, de façon à dégager la circulation et à permettre l'écoulement des eaux. Il en est de même dans la rue du Bâtonnier Baumann, la rue des Bergers, la rue du Forgeron et le long de l'itinéraire cyclable vers Urmatt. Certains talus, comme celui derrière la salle des fêtes, ne sont plus fauchés qu'une fois par an. Pareillement pour la forêt communale et ses abords.

Pour la Commune, moins de tondeuse, de débroussailleuse ou d'épareuse, **ce sont des économies** : moins de carburant utilisé, moins d'usure du matériel et moins d'heures de travail de nos agents. Moins d'engins thermiques, c'est aussi **moins de bruit** pour les oreilles des riverains.

En espaçant les fauches, on permet également à la flore de s'installer. Il est malheureux de constater que les fleurettes se font actuellement très rares le long de nos routes et chemins. Pour aider à la biodiversité, des graines de fleurs des champs ont été semées sur les bas-côtés de la rue Principale, entre le pont du Chemin Neuf et le pont de la Place des Fêtes.

Dans le jardin derrière la Collégiale, la tondeuse est encore passée régulièrement, mais une partie engazonnée est laissée en jachère et des fleurs y ont été semées en attendant que des fleurs "sauvages" reviennent s'installer.

Pour les zones plus fréquentées, les agents du service technique continueront à passer la tondeuse, comme par exemple sur le talus entre Niederhaslach et Oberhaslach, sur le rond-point du Quartier Schweizerhof, sur l'espace vert devant le cimetière et le long de la rivière, en contre-bas de la mairie et de l'école maternelle.

2026 sera une première année de test. Des ajustements seront peut-être nécessaires.

Cette démarche est aussi une invitation à repenser notre rapport à la nature : un petit geste pour les abeilles, et un grand pas pour la planète !

Marielle Hellbourg



Retour des fleurs sauvages

Les sentinelles de Niederhaslach contre le frelon asiatique

En ce mois de juin, la campagne 2026 de piégeage des reines fondatrices du frelon asiatique touche à sa fin.

À cette période de l'année, les reines fondatrices ont rejoint leur nid secondaire et n'en ressortiront plus. Les pièges deviennent alors inefficaces et risquent surtout de capturer d'autres insectes, avec un impact négatif sur la biodiversité, alors même que débute une importante période de reproduction pour de nombreuses espèces.

La liste ci-contre présente les résultats obtenus sur le territoire de la Communauté de Communes. Plus de 1 500 reines fondatrices ont été capturées et une vingtaine de nids primaires ont été détectés puis détruits.

Ces chiffres témoignent de la présence importante du frelon asiatique sur notre secteur, mais également de l'efficacité de la mobilisation collective.

La commune tient à remercier chaleureusement l'ensemble des 38 sentinelles qui ont donné de leur temps à surveiller leurs pièges, à effectuer les relevés et à renseigner régulièrement les données de captures (ou d'absence de captures) sur la plateforme de suivi.



Résultat du piégeage de printemps au 26 avril 2026



Piégeage CC de la Région de Molsheim-Mutzig

Nombre de pièges: 536
Frelon asiatique: 823



Visuel du Centre apicole de Molsheim

1. Mutzig (119)
2. Molsheim (119)
3. Heiligenberg (104)
4. Duttlenheim (91)
5. Oberhaslach (82)
6. Gresswiller (70)
7. Dinsheim-sur-Bruche (52)
8. Ernolsheim-Bruche (46)
9. Niederhaslach (43)
10. Dachstein (42)

Source Lefrelon.com

La saison 2026 s'achève. Nous vous donnons rendez-vous dès le mois de février prochain pour une nouvelle campagne de piégeage.

Une réunion d'information sera organisée courant février 2027 afin de procéder à la distribution des pièges et de partager les dernières techniques, recommandations et informations relatives à la lutte contre le frelon asiatique.

Merci à toutes et à tous pour votre engagement au service de la protection de notre biodiversité et de notre territoire.

Christophe Heiligenstein

Pour un été serein et respectueux

Le début de l'été est la meilleure période pour rappeler quelques règles de savoir-vivre entre habitants.

Le bruit est un trouble anormal de voisinage : même sans mesure acoustique, un agent peut constater une infraction si le bruit est "gênant par sa durée, sa répétition ou son intensité".

Les contrevenants s'exposent à des amendes (de 35 € à 1 500 € selon la gravité). Les élus municipaux, la Gendarmerie Nationale, mais aussi les agents de la Brigade Verte, sont habilités à verbaliser.

Concernant les activités bruyantes, les contraintes sont les suivantes :

Bricolage et jardinage émettant du bruit

Horaires à respecter :

- Jours ouvrables : 7 h - 19 h.
- Samedis : 8 h - 12 h et 13 h - 18 h.
- Dimanches et jours fériés : interdit.

Bruit sur la voie publique

Sauf en cas de manifestation publique, sont interdits : les haut-parleurs tonitruants, les bruits de moteur pétaradants, l'utilisation des pétards ou autres pièces d'artifice et de tous engins, objets, dispositifs, jouets bruyants.

Horaires d'accès aux bennes de tri :

- du lundi au samedi : 7 h à 19 h 30
- dimanche et jours fériés : 9 h à 12 h

Les animaux (ou leurs propriétaires) ont aussi des devoirs

Les propriétaires de chiens sont priés de veiller à ce que leurs compagnons à quatre pattes ne transforment pas les jours et les nuits de leurs voisins en enfer par leurs aboiements intempestifs !

Bruits des activités professionnelles

Les travaux bruyants des professionnels (chantiers, ateliers...) sont interdits de 19 h à 7 h en semaine, et toute la journée les dimanches et jours fériés.

Ces horaires peuvent évoluer en fonction de arrêtés préfectoraux : ex. canicule.

Ces règles permettent de concilier les activités de chacun et la tranquillité de tous.

La mairie

Stop au moustique tigre : adoptons les bons gestes !



Visuels : campagne de prévention de la Brigade Verte

Avec le retour de la chaleur, le moustique tigre revient. Ce moustique pique surtout le jour et peut vite gâcher nos étés.

Il faut savoir que **le moustique tigre se déplace très peu**. S'il vous pique, c'est qu'il est né près de chez vous ! Une toute petite quantité d'eau stagnante (comme un simple bouchon de bouteille) lui suffit pour pondre ses œufs.

Pour protéger notre tranquillité, la solution est entre les mains de chacun d'entre nous !

🌐 Besoin de plus d'infos ? Vous pouvez consulter le site internet de la **Brigade Verte** :

<https://moustiquetigre.alsace/> pour y trouver d'autres conseils ou signaler la présence de moustiques.

Sandrine Bentz

Pour s'en débarrasser, voici les réflexes à adopter :

VIDEZ (1 fois par semaine) :

Les coupelles sous les pots de fleurs, les gamelles des animaux et les bâches.

COUVREZ :

Les récupérateurs d'eau de pluie avec un couvercle étanche ou une moustiquaire.

RANGEZ (à l'abri de la pluie) :

Les seaux, arrosoirs, jouets et brouettes pour que l'eau ne s'y accumule pas.

ENTRETENEZ :

Nettoyez régulièrement les gouttières et les regards d'évacuation.

VIDEZ
1 fois par semaine

- Coupelles et soucoupes sous les pots de fleurs (ou les remplir de gravier)
- Gamelles, abreuvoirs pour animaux
- Bâches couvrant le mobilier de jardin, la piscine ou le tas de bois
- Pots, seaux et récipients divers

ENTRETENEZ

- Gouttières, rigoles et chenaux (curage)
- Pièges à sable, bondes d'évacuation

Mettez du gravier ou couvrez d'une moustiquaire lorsque c'est possible

RANGEZ
à l'abri de la pluie

- Jouets d'enfant
- Brouettes
- Seaux et arrosoirs
- Poubelles
- Récipients divers

COUVREZ
hermétiquement

- Récupérateurs d'eau
- Fûts, tonneaux

À l'aide d'un couvercle ou de moustiquaire

JETEZ*

- Déchets
- Pneus
- Bâches

* en déchèterie

CRÉEZ

... un équilibre, favoriser la constitution d'un écosystème stable et durable dans les bassins d'agrément. Des prédateurs naturels (autres insectes, batraciens ou poissons) mangent les larves de moustique.

Ouvrir sa porte sur le monde

À Niederhaslach, toute la famille Mehl – Nhi, Maxime, Alix et Antoine – a participé à une expérience peu commune en accueillant Karine, une lycéenne vietnamienne de 16 ans, venue passer une année scolaire en France. Pendant neuf mois, elle a partagé leur quotidien et leur vie de famille. Une aventure humaine riche en découvertes, en échanges et en rencontres.

D'où est venue l'idée d'accueillir une lycéenne étrangère ?

Des amis proches participaient déjà à ce programme depuis plusieurs années et nous en parlions régulièrement. Lorsque l'association "AFS Vivre sans Frontière" a recherché une famille pour accueillir, pour la première fois, une lycéenne vietnamienne, cela nous a particulièrement interpellés en raison du pays d'origine de Nhi. Nous avons pris un moment pour réfléchir, car accueillir un jeune pendant près d'un an représente un véritable engagement pour toute la famille. Puis nous nous sommes dit : pourquoi ne pas tenter l'aventure ?

De quelle manière un tel accueil se prépare-t-il ?

Avant l'arrivée de Karine, nous avons participé à plusieurs réunions d'information organisées par l'association. Il y a également eu une visite à domicile et de nombreuses démarches administratives. Tout est très encadré et l'association reste présente tout au long du séjour pour accompagner aussi bien la famille d'accueil que le jeune accueilli. Cela nous a beaucoup rassurés avant de nous lancer.

Comment Karine s'est-elle intégrée à votre vie de famille ?

Son arrivée n'a finalement eu lieu qu'à la fin du mois d'octobre, le temps que les démarches administratives aboutissent. Une fois installée, elle a rapidement trouvé sa place dans notre quotidien. Elle partageait nos repas, nos sorties, nos vacances et participait aux mêmes tâches que nos enfants. Nous l'avons notamment emmenée avec nous lors d'un séjour à Paris afin de lui faire découvrir une autre facette de la France. Petit à petit, elle est devenue un membre de la famille à part entière.

L'apprentissage du français a-t-il été difficile ?

À son arrivée, Karine ne parlait pas un mot de français. Pour l'aider à apprendre, nous avons même collé des étiquettes un peu partout dans la maison. Les premiers mois lui ont demandé beaucoup d'efforts. Comme elle maîtrisait bien l'anglais, la tentation était parfois grande de passer par cette langue pour se faire comprendre. Mais l'immersion à l'école et dans la famille a porté ses

fruits. Elle a eu un déclic au printemps et, à la fin de son séjour, nous échangeons naturellement dans cette langue.

Qu'est-ce que cette année lui a apporté ?

Cette année lui a permis de découvrir un mode de vie très différent du sien, notamment dans le domaine scolaire. Elle a pu comparer deux façons d'apprendre et de vivre, prendre du recul sur ses habitudes et réfléchir à son propre parcours. Elle a également beaucoup apprécié la nature et la qualité de vie de notre région. Cette expérience lui a permis de voir les choses sous un autre angle et de découvrir un quotidien très différent de celui qu'elle connaissait au Vietnam.



La famille Mehl avec Karine lors de leur voyage à Paris

Et qu'a représenté cette expérience pour votre famille ?

Au départ, ce n'est pas évident d'accueillir chez soi quelqu'un que l'on ne connaît pas et de le considérer comme un membre de la famille. Mais cette expérience nous a beaucoup apporté. Elle nous a ouvert l'esprit et nous a permis de créer des liens que nous n'aurions jamais imaginés. Nos enfants ont également beaucoup apprécié ces échanges et la découverte d'une autre culture au quotidien. Nous gardons de très bons souvenirs de cette année passée ensemble.

Êtes-vous restés en contact ?

Oui, nous échangeons régulièrement avec Karine. Lors de notre dernier voyage au Vietnam, nous avons même eu l'occasion de la revoir. Les liens créés pendant cette année sont restés très forts.

Prêts à recommencer ?

Absolument ! Après une année de pause, nous allons accueillir un lycéen japonais à la rentrée de septembre. Toute la famille se réjouit déjà de faire sa connaissance et de partager avec lui une nouvelle année d'échanges et de découvertes.

Interview réalisée par Virginie Burdin

35^{ème} anniversaire du Club Bonne Ambiance

Le Club Bonne Ambiance a fêté, le 13 mai dernier, son 35^{ème} anniversaire autour d'un bon repas en présence de nombreuses personnalités :

Madame Marielle Hellbourg, maire de Niederhaslach, Monsieur Jürgen Müssler, Ortsvorsteher de Haslach, le Père Paul Muller, fondateur de l'association, Monsieur Prosper Moritz, maire honoraire de Niederhaslach, Monsieur Jacques Cordonnier, président de Générations Mouvement 67, Monsieur Maxence Fournier, vicaire de la Communauté de paroisses Bruche-Hasel, Monsieur Arsène Buchholzer, diacre de la Communauté de paroisses Bruche-Hasel.

Ces 35 années d'existence ont été émaillées par de très nombreux repas, excursions et après-midi récréatifs. Ces dernières années, les activités ont été diversifiées par l'organisation de réunions à thème, telles que la sensibilisation aux arnaques, des séances de remise à niveau des règles de circulation routière et au Code de la route, des cours d'initiation à l'informatique, et même des séances de sophrologie sauf que la Covid a quelque peu freiné un enthousiasme que le club a eu du mal à retrouver. Mais il y a des projets dans les tuyaux qu'il espère mener à bien.



Cérémonie du trente-cinquième anniversaire

Le but de l'association est avant tout de permettre aux personnes âgées de sortir de l'isolement, de partager des instants de détente, des souvenirs, de nouer des liens d'amitié et tout simplement de passer de bons moments ensemble dans la bonne humeur.

Un petit moment de recueillement a été observé pour les membres décédés au cours de ces 35 années, avec également une pensée pour celles et ceux dont l'âge avancé ou l'état de santé n'ont pas permis la participation.

Enfin, Marie-Odile Erhart, qui quittait ses fonctions de secrétaire de l'association au bout de sept ans, a été remerciée pour son engagement.

La journée a été animée par le DJ Jean-Paul Drissler, ce qui a même incité certains à esquisser un pas de danse.

Un petit rappel historique

Le club a été **créé en 1991** sous l'impulsion du curé de la paroisse Paul Muller en poste à l'époque, avec le soutien du maire Prosper Moritz et de Liliane Schmitt, adjointe chargée des personnes âgées.

Le **10 avril 1991** : première réunion pour jeter les bases d'une amicale de retraités, baptisée "Club Bonne Ambiance".

Le **10 mai 1991** : constitution du comité :

Mmes Marthe Abelhauser, Françoise Ernwein, MM. Gérard Aubry, Lucien Fluck, Gérard Forner, Alfred Kuhn, François Strubel, ce dernier étant élu Président. Tous sont décédés, et le fait d'avoir été réunis pour ce bel anniversaire a été le plus bel hommage que les membres du club pouvaient leur rendre.

Le **16 mai 1991** : 1^{ère} réunion à la salle des Fêtes (49 personnes).

Le **11 Juillet 1991** : 1^{ère} excursion.

Après la démission, le **4 mai 1998**, du premier Président François Strubel, c'est Lucien Fluck qui reprend les rênes de l'association jusqu'à son décès le 9 septembre 2012. Depuis la présidence est assurée par Josépha Gruny.

Au moment du décès de Lucien Fluck, le club était une association de fait. Dès le **14 février 2013**, le comité fut complété par de nouveaux membres, il se dota de statuts et procéda à son inscription au registre des associations du Tribunal d'Instance de Molsheim. Par la même occasion, il adhéra à la Fédération Départementale "Générations Mouvement 67 les Aînés Ruraux" pour bénéficier de tous les avantages qu'elle propose.

Si vous voulez rompre la solitude pour rester jeune, faire de nouvelles rencontres, partager un moment avec des personnes ayant les mêmes centres d'intérêts que vous, ou que vous avez tout simplement envie de nous rejoindre, veuillez-vous adresser aux numéros suivants :

Josépha Gruny, Présidente : 03 88 50 92 47 – 06 74 98 80 47

Gérard Erbrech, Vice-président : 06 70 18 87 92

Francine Dantzer, Trésorière : 03 88 50 91 49

Jean-Marie Lutz, Secrétaire : 06 70 30 81 10

Josépha Gruny

Harmonie de Niederhaslach

L'Harmonie de Niederhaslach a été créée en 1919 sous le nom de "Musique municipale de Niederhaslach".



Elle anime différents moments de la vie de la commune de Niederhaslach et des communes environnantes.

Tout musicien est le bienvenu, avec un minimum de trois années de pratique instrumentale. Les répétitions ont lieu **les mercredis à 20 h, au 2 place de l'Église à Niederhaslach.**

L'Harmonie se produira à **Rosheim le dimanche 30 août 2026** pour animer un **apéritif-concert**, auquel elle participe avec beaucoup de plaisir depuis plusieurs années.

Les mélomanes, ainsi que toutes les personnes souhaitant découvrir cet ensemble, pourront venir apprécier son **concert annuel**, qui aura lieu le **dimanche 11 octobre 2026**. Ce concert sera le fruit du travail des musiciens au fil de nombreuses répétitions.

Les musiciens de l'Harmonie participeront aussi à la procession de la **Saint Florent** ainsi qu'à la messe, le **dimanche 08 novembre 2026**.

L'Harmonie est également **organisatrice de plusieurs manifestations** devenues incontournables dans la vallée de la Hasel, notamment le WinterOwe et le Festival des

"Hosle m'r Musikfescht", qui rassemble tous les deux ans plusieurs formations musicales venues d'Alsace et d'ailleurs.

Récemment, l'Harmonie a participé avec un immense plaisir à un **concert inédit** au Dôme de Mutzig, réunissant plusieurs orchestres d'harmonie, environ 130 musiciens, devant une salle comble. Cette expérience exceptionnelle restera gravée dans les mémoires des musiciens comme du public.

Tout au long de l'année, l'Harmonie prend également part à de nombreuses manifestations, cérémonies, concerts et animations musicales dans la région.

Enfin, l'Harmonie ne fait pas que de la musique : elle organisera son **salon du bien-être le week-end des 3 et 4 avril 2027**, où les visiteurs pourront rencontrer de nombreux exposants autour du bien-être, de l'artisanat et du développement personnel.

Félicien Wigishoff
Directeur musical

Pour découvrir l'ensemble de nos activités, nos actualités, nos concerts et notre histoire, nous vous invitons à visiter notre site Internet :

<https://harmonie-niederhaslach.fr>



L'Harmonie est joignable à l'adresse suivante : harmonie.niederhaslach@gmail.com

Les membres de l'Harmonie en concert



L'AMAH propose un guide pour prendre soin de ses animaux de compagnie

Prendre soin de ses animaux, c'est aussi être bienveillant avec les humains : nos animaux de compagnie occupent une place très importante dans nos vies, **nous sommes 61% à en posséder** au moins un ! Ils sont source de bonheur, rempart contre la solitude et le stress, et nous sommes près de 9 sur 10 à les considérer comme des membres de la famille.

Il est important de rappeler que **"les animaux sont des êtres vivants doués de sensibilité"** (article 515-14 du Code civil du 18 février 2015), c'est-à-dire qu'ils éprouvent des émotions, ressentent les frustrations, souffrent des privations de nourriture ou d'affection, des douleurs, du chaud, du froid, de surdose de câlins non consentis ou de manque de jeux, de promenades... comme nous ! mais relativement aux aptitudes de leurs espèces.

Ainsi, par habitude, négligence ou méconnaissance, nous ne respectons pas toujours les véritables besoins de nos animaux. Un chien nordique (par exemple un Husky) va souffrir du chaud s'il doit rester dans une pièce à 25°C. Un chat pourra avoir des comportements agressifs s'il n'est nourri que deux fois par jour. La santé d'un lapin va être compromise si on ne lui donne pas de foin.

Afin d'être attentifs au bien-être des animaux, et plus particulièrement comprendre ce que ressentent les chats et les chiens selon leurs modes de vie, l'Association contre la Maltraitance Animale et Humaine (AMAH) a mis au point des outils, **"Violent Mon Maître ?"**. Vous pouvez aussi repérer facilement si leurs besoins sont correctement pris en compte, que ce soient vos animaux ou ceux du voisinage. En vert, les conditions sont idéales pour lui comme pour vous, votre relation est bonifiée. En orange, il faut rectifier les mauvaises pratiques ! En rouge, l'animal (peut-être aussi sa famille) est en danger, il faut réagir et signaler les faits. Chaque outil est accompagné d'un guide explicatif, vous pourrez être acteur de changements positifs ! (L'AMAH ambitionne de créer des guides sur d'autres espèces dans le futur).

Vous serez peut-être surpris d'apprendre qu'il y a un lien entre les maltraitances faites aux animaux, et sur les

Mesurez dès maintenant les conditions de vie qui s'offrent aux chats et aux chiens de votre entourage, et participez à leur mieux-être, en consultant cette page : www.amah-asso.org/violent-mon-maitre/.

humains, comme le dit Phil Arkow (National Link Coalition, USA) : "Quand un animal est maltraité au sein du foyer, un enfant et sa mère sont en danger. Quand un enfant et/ou sa mère sont maltraités dans leur foyer, un animal est en danger".

Oui, prendre soin de ses animaux, c'est aussi être bienveillant avec les humains !



AMAH
Association contre la maltraitance
animale et humaine

Nicolas Sergent
Membre du bureau de l'AMAH

Yog'Hasel - Pratique de yoga

Les séances reprendront le **mercredi 23 septembre de 19 h 30 à 20 h 45** à la mairie de Niederhaslach, dans la salle située à l'étage.

Les cours s'adressent à des pratiquants ayant déjà une expérience du yoga et sont proposés à un niveau avancé.

Pour tout renseignement ou pour vous inscrire :

- **Michèle Morisot** - Présidente : 06 71 23 24 35
- **Joëlle Meunier** - Enseignante : 07 82 37 82 12
- yoghasel@gmail.com

Au plaisir de vous retrouver pour cette nouvelle saison de pratique.

Michèle Morisot

Un beau succès pour le Loto

L'édition 2026 du Loto de Niederhaslach a une seconde fois eu un beau succès avec une participation d'environ 400 personnes.

Comme l'année précédente, l'association de parents d'élèves "Les P'tits Gnômes de la Hasel" s'est donnée pour objectif d'organiser un loto afin de récolter des fonds pour financer les différents projets scolaires de l'année (semaine d'équitation, semaine d'escalade, cadeaux divers pour Noël et pour Pâques, galette des rois, beignets de carnaval, continuité du potager de l'école...).

L'évènement a eu lieu le dimanche 22 février 2026, mobilisant une bonne vingtaine de bénévoles pour le bon déroulement de la journée. Animée cette année encore par Christophe Husselstein, la manifestation mettait en jeu 30 lots à gagner, d'une valeur globale de plus de 4 000 €.

Les participants du Loto dans la salle des fêtes



L'APE tient à remercier les conscrits de Niederhaslach pour leur aide tout au long de l'après-midi au niveau du service et du rangement. Remerciements également à tous les généreux donateurs pour les gros lots ainsi que les plus petits.

Pour ne citer qu'eux : Merci à HCS Niederhaslach pour la cafetière offerte en gros lot, merci à Ange et Démon Benfeld pour l'après-midi détente, merci à Elly beauté à Kehl pour les deux lots, mais aussi à l'Hostellerie Saint Florent à Oberhaslach, l'hôtel chez Julien à Fouday, Chaussures Clara et Estelle à Molsheim, Urmatt Flexibles à Urmatt, Pizza Illico à Urmatt...

Merci à tous les autres donateurs qui ont permis que cette journée puisse avoir lieu.

Rendez-vous très probablement l'année prochaine, pour une nouvelle édition au profit des enfants du village.

Les prochains évènements de l'APE :

- Kermesse scolaire le 19 juin 2026 au stade de foot.
- Récolte de pommes et jus en septembre.
- Petit déjeuner de rentrée scolaire.

L'APE Les P'tits Gnômes de la Hasel



Nous sommes à la recherche de pommiers pour récolter les pommes début septembre : vous pouvez **nous contacter au 06 23 42 15 71** si vous en possédez et que vous ne récoltez pas les pommes.

Festival de printemps de la CIMG Niederhaslach

Les 2 et 3 mai derniers, la salle des fêtes de Niederhaslach a accueilli le traditionnel festival de printemps organisé par l'association culturelle turque qui fêtait ses 35 ans. Tout au long du week-end, plusieurs centaines de visiteurs sont venus découvrir ou redécouvrir les saveurs de la cuisine turque dans une ambiance conviviale.

Mobilisés dès les premières heures de la journée, les bénévoles ont préparé de nombreuses spécialités traditionnelles salées et sucrées. Les visiteurs ont ainsi pu déguster différentes recettes incontournables de la gastronomie turque, accompagnées de thé ou de café.

Cette manifestation annuelle permet à l'association de présenter une partie de sa culture et de ses traditions culinaires au public. Une belle occasion de favoriser la découverte et les échanges autour d'un patrimoine gastronomique riche et apprécié.



Réunion publique

La prochaine réunion publique se tiendra le vendredi 18 septembre prochain à 19 h 00 à la Salle des Fêtes.

Madame la Maire et les élus du conseil municipal vous attendent nombreux pour ce moment d'échanges. Ils répondront à vos questions et détailleront les projets en cours ou à venir concernant la vie du village.

Tout ceci suivi d'un moment convivial avec boissons et tartes flambées !

Pour la bonne organisation de la soirée, nous vous demandons de bien vouloir **remplir la fiche d'inscription** insérée dans le présent bulletin et la retourner en Mairie.

D'avance, merci de votre présence et de votre intérêt pour notre Commune.

Nicole Breton



Réunion publique de 2024 au Club House

Les jeunes diplômés à l'honneur

Comme chaque année, la commune de Niederhaslach souhaite **féliciter les jeunes** qui ont obtenu un diplôme en 2026. A l'occasion des festivités de la Fête nationale, le lundi 13 juillet à 20 h 00, sur la place de l'Église, les lauréats du Brevet des collèges, du CAP, du BEP et du baccalauréat recevront un **bon d'achat d'une valeur de 20 €** offert par la municipalité.

Le conseil municipal a décidé de maintenir cette tradition, symbole d'encouragement et de soutien à l'engagement scolaire de notre jeunesse.

Les jeunes diplômés souhaitant bénéficier de cette récompense sont invités à s'inscrire jusqu'au 13 juillet à 17 h 00 (au 06 73 35 23 15). Aucune inscription ne sera plus acceptée par la suite.

La distribution des brioches aux enfants, qui accompagnait jusqu'à présent les festivités du 14 Juillet, est supprimée.

La mairie

Journée citoyenne 2026

Une nouvelle édition de la Journée citoyenne se tiendra le **samedi 26 septembre 2026, de 8 h 30 à 12 h 00**.

Cette journée sera notamment consacrée à des travaux de plantation au niveau du nouveau parking et du parc de jeux. D'autres ateliers et chantiers seront également proposés ; le programme sera précisé le jour même.

Les participants sont invités à se retrouver aux ateliers municipaux entre 8 h 00 et 8 h 30 autour d'un café. Un briefing permettra ensuite de présenter les différents ateliers et de répartir les équipes.

À l'issue de la matinée, un moment convivial réunira l'ensemble des bénévoles autour d'un repas partagé sur la place de l'Église.

Afin de faciliter l'organisation de cette journée, merci de vous inscrire auprès de la mairie :

- par courriel : mairie@niederhaslach.fr
- par téléphone : 03 88 50 90 29

Nous comptons sur votre participation pour faire de cette nouvelle édition un moment de partage, d'entraide et d'engagement au service de notre commune.

Christophe Heiligenstein



Les bénévoles lors de la dernière journée citoyenne

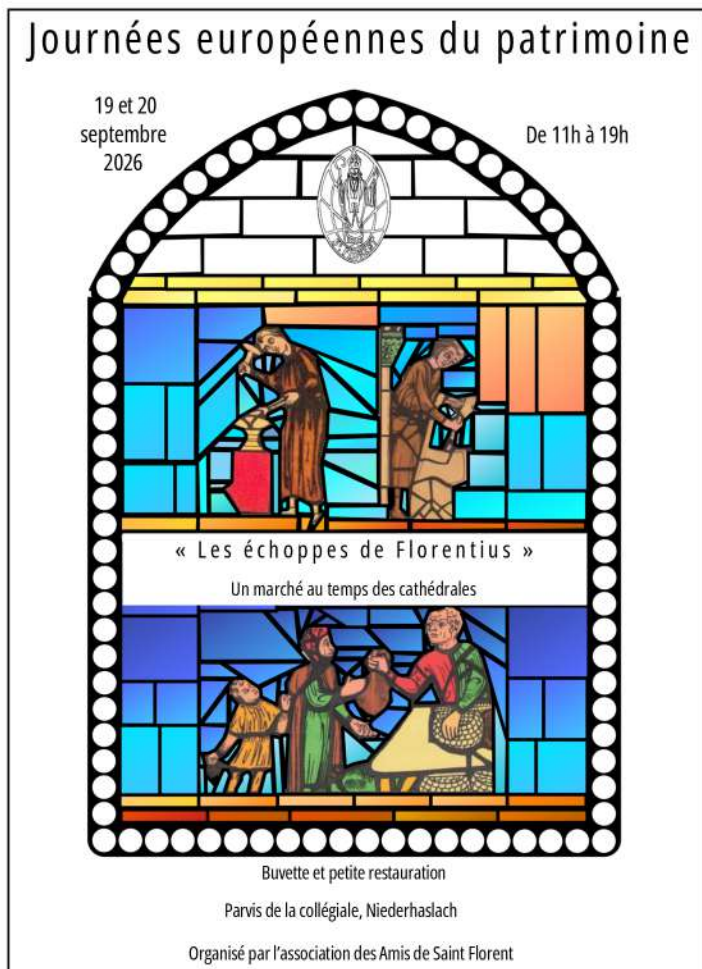
Don du sang

L'Établissement Français du Sang (EFS) organise une collecte de sang le **lundi 20 juillet**, à la salle des fêtes de Niederhaslach, de **17 h 00 à 20 h 00**. Une collation sera proposée aux donateurs par l'EFS.

Vigilance !

Soyez prudents : nous constatons une recrudescence des cambriolages au sein de la commune.

Par ailleurs, de façon générale, la mairie ne mandate personne pour effectuer du démarchage à domicile, sans vous en informer au préalable.



Les Journées Européennes du Patrimoine à Niederhaslach

Comme chaque année, l'association "Les Amis de Saint Florent" porte avec enthousiasme **les Journées Européennes du Patrimoine, les 19 et 20 septembre, de 11 h à 19 h**, autour de notre remarquable collégiale et de son environnement historique.

Tout au long du week-end, les visiteurs pourront découvrir ou redécouvrir la collégiale grâce aux **visites commentées** proposées par Josépha Gruny et Gérard Erbrech, fins connaisseurs de l'édifice et de l'histoire de notre village. Leurs présentations passionnées permettront à chacun de mieux comprendre la richesse patrimoniale de ce lieu exceptionnel.

La musique sera également à l'honneur dans le cadre prestigieux de la collégiale. Nous accueillerons l'ensemble Dulcis Melodia, qui fera revivre les sonorités anciennes à travers un **programme médiéval** intitulé "Itinéraire musical entre Strasbourg et Saverne en 1626". Le dimanche, un **concert de gospel** viendra compléter cette programmation de qualité.

Nous aurons également l'honneur de recevoir, le dimanche 20 septembre en fin de matinée, Monsieur Roland Recht, historien de l'art et spécialiste reconnu du patrimoine, qui nous proposera une **conférence consacrée aux gargouilles**, ces fascinantes figures de pierre qui peuplent nos édifices anciens.

Nouveauté de cette édition, les platanes séculaires et le jardin de la collégiale accueilleront Les Échoppes de Florentius, un **marché d'artisans** inspiré du temps des cathédrales. Artisans, savoir-faire et ambiance médiévale inviteront petits et grands à un véritable voyage dans le temps.

Nous vous invitons à venir partager ces moments de découverte, à vous laisser porter par l'émotion du patrimoine et à regarder notre histoire avec des yeux curieux et un cœur d'historien.

Les Journées Européennes du Patrimoine à Niederhaslach, c'est les 19 et 20 septembre, de 11 h à 19 h !

Café de la Hasel

À l'ombre des arbres de notre belle place de l'Église, venez partager des moments conviviaux au "Café de la Hasel". Notre association vous propose des boissons fraîches ou chaudes, des bières artisanales locales et des petites collations salées ou sucrées, dans un cadre accueillant pour petits et grands.

"Le Café de la Hasel" est ouvert tous les week-ends de la saison estivale, à partir du 13 juin (sauf en cas de mauvais temps) - **les samedis de 9 h à 12 h 30 et les dimanches de 15 h à 18 h 30.**



Des bénévoles pour le Club vosgien

L'association du "Club Vosgien du Nideck" recherche des bénévoles afin de renforcer son équipe de baliseurs de sentiers de randonnée. Les personnes intéressées peuvent prendre contact avec M. Raphaël Goeller (tél. 06 62 04 89 83 ou raphaelgoeller@yahoo.fr).

Les prochaines sorties de balisage sont programmées aux dates suivantes : 4 et 18 juillet 2026, 5 et 19 septembre 2026, 3 et 17 octobre 2026, ainsi que le 7 novembre 2026. Le rendez-vous est fixé au "local forêt", situé au camping de Luttenbach.

Messti de Niederhaslach

Le "Football Club Haslach" organise le traditionnel Messti de Niederhaslach du 4 au 6 juillet 2026, place de la Salle des Fêtes.

L'inauguration aura lieu le samedi 4 juillet à 18 h 30.

Les animations se poursuivront :

- dimanche 5 juillet à partir de 15 h
- lundi 6 juillet à partir de 18 h

Une buvette ainsi qu'un service de restauration seront proposés tout au long du week-end :

- grillades et frites du samedi au lundi
- tartes flambées samedi et dimanche



Les habitants sont cordialement invités à venir nombreux partager ce moment festif et convivial.

ÉTAT CIVIL



NAISSANCES

- Maë GARDY WEISSGERBER, fils de Thibaut WEISSGERBER et de Margot GARDY, le 21 décembre 2025
- Louise LE BLEIS, fille de Romain TRÔME et de Morgane LE BLEIS, le 17 janvier 2026
- Léa KIEFFER, fille de Antoine KIEFFER et de Sophie JENNEVE, le 15 février 2026
- Sarah AMMAR, fille de Ismael AMMAR et de Caroline KARCHER, 18 février 2026
- Beyza ALGÜL, fille de Mehmet ALGÜL et de Emine INCE, le 18 avril 2026
- Nayara DA SILVA PEREIRA, fille de Diogo DA SILVA PEREIRA et de Matilde FERREIRA DA SILVA, le 11 mai 2026
- Ediz KARNAK, fils de Esat KARNAK et de Ayse YILMAZ, le 28 mai 2026

PACS

- Romain TRÔME et Morgane LE BLEIS, le 22 décembre 2025
- Grégory MAZEAU et Isabelle KOPP-GUINA, le 21 avril 2026
- Louis PRIGENT et Ambrine AUBARD, le 20 juin 2026

MARIAGES

- François TRAN et Megumi OGAWA, le 11 mars 2026
- Sinan ERAT et Esra KESKIN, le 28 mars 2026
- Kevin BUNOT et Delphine SCHERRER, le 8 mai 2026

NOCES D'OR (50 ans de mariage)

- Jean Marie FLUCK et Anny HUBER, le 2 avril 1976
- Patrick BOLLI et Anita BOCK, le 14 mai 1976

DÉCÈS

- le 14 décembre 2025 à Schirmeck : Madame Marguerite METZGER née EMMENDOERFER, 98 ans
- le 9 février 2026 à Schirmeck : Monsieur Bernard INGERT, 86 ans
- le 29 avril 2026 à Niederhaslach : Madame Lucie MORITZ née KREMER, 94 ans

ANNIVERSAIRES

JANVIER

Gabrielle SCHNELZAUER née SCHIEL, le 10 janvier 1930	96 ans
Marthe SUTTER née PFEIFFER, le 19 janvier 1929	97 ans
Marie-Rose SUR née STRUBEL, le 29 janvier 1937	89 ans
Guy LESTIENNE, le 30 janvier 1943	83 ans



FÉVRIER

Marie-Francine DANTZER née FORNER, le 12 février 1939	87 ans
Eugène WANNENMACHER, le 16 février 1941	85 ans
Denise MERTZWILLER née HEITZ, le 19 février 1928	98 ans
Gérard HEILIGENSTEIN, le 20 février 1942	84 ans
Ali KORKMAZ, le 27 février 1945	81 ans

MARS

Hüseyin SARI, le 2 mars 1944	82 ans
Marie-Madeleine BOLLI née KAUFFMANN, le 6 mars 1937	89 ans
Albert MUNCK, le 21 mars 1942	84 ans
Liliane SCHMITT née LAUBER, le 25 mars 1945	81 ans
Raymond FRIESS, le 27 mars 1942	84 ans
Ernestine GAMBE née KAUFFMANN, le 27 mars 1941	85 ans
Colette LEPAGE née BOUTET, le 28 mars 1938	88 ans
Jean-Pierre ENGEL, le 30 mars 1946	80 ans

AVRIL

Frieda WANNENMACHER née KUMPF, le 6 avril 1944	82 ans
Auguste ERHART, le 7 avril 1943	83 ans
Jacqueline ANSTETT née ERHART, le 8 avril 1940	86 ans
François STRUBEL, le 10 avril 1942	84 ans
Marie-Paule STRUBEL née CASPAR, le 11 avril 1943	83 ans
Odile LESTIENNE née CASTELLO, le 15 avril 1945	81 ans
Eugénie MAHON née DANTZER, le 16 avril 1942	84 ans
Marie-Thérèse KALK née HIMBER, le 16 avril 1932	94 ans
Tashin DURSUN, le 19 avril 1940	86 ans
Bernard HAEGELI, le 22 avril 1946	80 ans

MAI

Jean-Marie MEYER, le 2 mai 1945	81 ans
François FORNER, le 8 mai 1945	81 ans
Christian LEWON, le 14 mai 1945	81 ans
Marie-Louise EHRHART, le 17 mai 1939	87 ans
Daniel MARTIN, le 21 mai 1942	84 ans
André GRUNY, le 23 mai 1939	87 ans

JUIN

Monique LAMOT née PLUVINAGE, le 12 juin 1943	83 ans
Nurettin YESILTAS, le 13 juin 1944	82 ans
Raymond ANSTETT, le 13 juin 1941	85 ans
Cécile HELBOURG née LIMONG, le 19 juin 1937	89 ans
Monique FELLRATH née MARX, le 19 juin 1939	87 ans
Irène STRUBEL née OHREL, le 20 juin 1930	96 ans
Margot SCHAUFLER née KELLER, le 27 juin 1946	80 ans
Liliane MARTIN née BOUTET, le 28 juin 1946	80 ans
Jean-Pierre LEY, le 29 juin 1938	88 ans
Antoine SCHAUFLER, le 29 juin 1945	81 ans

Horaires d'ouverture de la mairie

- lundi : 08 h à 12 h et 17 h à 18 h
 - mardi : 08 h à 12 h
 - jeudi : 08 h à 12 h et 17 h à 18 h
 - vendredi : 08 h à 12 h
- La mairie est fermée le mercredi.



Permanence de la Maire le lundi de 17 h à 18 h.
Contactez le secrétariat pour prendre rendez-vous.

Numéros de téléphone utiles

Mairie : 03 88 50 90 29

1 place de l'Église, 67280 Niederhaslach

Courriel : mairie@niederhaslach.fr

Site Internet : <https://www.niederhaslach.fr>

Gendarmerie : 17

Brigade de Proximité : 03 88 97 04 71

6 rue de la Forêt, 67130 Schirmeck

Courriel : cob.schirmeck@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Pompiers : 18

Communauté de Paroisses "Bruche-Hasel"

Presbytère de Mutzig, 14 rue de l'Église 67190 Mutzig

Tél. 03 88 38 14 59

Mail : paroisses.mutzig@gmail.com

Diacre Arsène Buchholzer Tél. 03 88 50 93 47 / 06 85 04 74 63

Mail : arsenebuchholzer@free.fr

Site de la communauté de Paroisses : www.paroisses-bruche-hasel.fr

Pour toute question concernant le réseau **d'eau potable**, appeler le **03 88 19 29 19** (aux heures de bureau).

Le SDEA assure également une continuité du service 24h/24h et 365j/an (eau potable).

En cas d'urgence : 03 88 19 97 09

Nouveaux arrivants

Le droit local a permis en Alsace-Moselle de maintenir le fichier domiciliaire qui recense tous les habitants par famille et par domicile. Aussi, il est demandé aux nouveaux arrivants de passer en mairie pour signaler leur emménagement.

Lors de votre passage au service administratif, vous pourrez obtenir des informations sur le fonctionnement des services locaux (écoles, périscolaire, collecte des ordures ménagères, tri, déchetterie...) et également vous inscrire sur la liste électorale.

Services publics

Point Poste à la boulangerie : 03 88 50 90 06

1 rue de la Rivière, 67280 Niederhaslach

Deux boîtes aux lettres jaunes sont à votre disposition :

- 1 place de l'Église (devant la mairie)
- à hauteur du 7 rue Principale

Ordures ménagères

Le service des ordures ménagères est assuré par le SELECT'om - 52 route industrielle de la Hardt, 67120 Molsheim - Tél. 03 88 47 92 20 (9 h - 12 h / 13 h 30 - 16 h)
www.select-om.com ou accueil@select-om.com

La **collecte** des bacs roulants a lieu à Niederhaslach le **LUNDI MATIN** à partir de 5 h 00, sauf jour férié. Un calendrier des collectes est distribué en début d'année.

Plusieurs **benes** sont à la disposition des habitants pour collecter les vieux papiers, le verre et les plastiques. Elles se trouvent 28 rue du Chemin Neuf, à l'entrée du stade de Niederhaslach.

Une **collecte sélective** est organisée une fois par mois pour le papier et les cartons (poubelles bleues), ainsi que les emballages recyclables (sacs jaunes).

Règles pratiques

Horaires à respecter concernant le bruit :

- Jours ouvrables : 7 h 00 - 19 h 00
- Samedis : 8 h 00 - 12 h 00 et 13 h 00 - 18 h 00
- Dimanches et jours fériés : interdit

Horaires d'accès aux benes de tri :

- du lundi au samedi : 7 h à 19 h 30
- dimanche et jours fériés : 9 h à 12 h

Déchetterie verte

La déchetterie verte, située près du terrain de foot à côté du City, est ouverte tous les **samedis de 9h à 16h**.

Pour rappel : le **brûlage des déchets verts** est interdit, conformément au Règlement Sanitaire Départemental et au Code de l'environnement. Les déchets de jardin doivent être déposés en déchetterie ou valorisés par des solutions autorisées. La Brigade Verte est habilitée à constater et verbaliser les infractions liées à ces pratiques.

Marché hebdomadaire

Un marché hebdomadaire se tient toute l'année place de l'Église.

Il a lieu le **samedi matin de 8h00 à 12h00**.